

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINNE-SAINT-PAUL		
Tél : +32 (0) 64 23 37 59	Fax : +32 (0) 64 23 38 46	Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 Tournai		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 309 Formuler des plans de soins - Focus maladies aiguës			
Ancien Code	PAIR3B09	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	C/J/T/W/J/W/T/C/J/T/W/J/W/T/ C/J/T/W/J/W/T/C/ ABI3090		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Gilly Emmanuelle COPPEE (coppeee@helha.be) Sandrine MATHOT (mathots@helha.be) HELHa Jolimont Sophie MARISCAL (mariscals@helha.be) Marjorie VANDERNIEPEN (vanderniepenm@helha.be) HELHa Mouscron HELHa Tournai - Salines Aurélie DESPREZ (despreza@helha.be) Cécile GAILLET (gailletc@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'étudiant.e est susceptible de mettre en œuvre un projet de soins pour un.e client.e et son entourage dans les services de chirurgie (ambulatoire ou hospitalisation).

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence OC4 Concevoir des projets de soins infirmiers

- OC4.1 Evaluer la situation de santé d'un client, de son entourage ou d'une collectivité
- OC4.2 Cogérer des projets de soin ou programmes d'éducation pour la santé avec un client, son entourage ou une collectivité
- OC4.3 Choisir les interventions adaptées à la situation, dans les plans de soins de référence et les protocoles

Compétence OC6 Mettre en œuvre le projet de soins

- OC6.1 Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé, d'éducation, de soins d'urgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs
- OC6.2 Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes

Acquis d'apprentissage visés

Dans une situation emblématique en lien avec l'OCI du bloc 3,

- Justifier les liens entre les données médicales et les données du client dans ses différentes dimensions.
- Argumenter les problèmes identifiés (hypothèses, diagnostics infirmiers et suspicions de complications médicales).
- Argumenter les propositions d'interventions et de surveillances spécifiques à un moment précis et à la situation du client.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR3B09A	Pathologies chirurgicales et soins infirmiers spécifiques et	24 h / 2 C
PAIR3B09B	Chirurgie gynécologique et soins infirmiers spécifiques et r	24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR3B09A	Pathologies chirurgicales et soins infirmiers spécifiques et	20
PAIR3B09B	Chirurgie gynécologique et soins infirmiers spécifiques et r	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis spécifiques de chaque activité d'apprentissage contribuent à l'acquisition et au développement des acquis d'apprentissage de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pathologies chirurgicales et soins infirmiers spécifiques et			
Ancien Code	15_PAIR3B09A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CABI3091		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Emmanuelle COPPEE (coppeee@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 309 : Formuler des plans de soins - Focus maladies aiguës.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétences et acquis d'apprentissage

Cette activité de l'unité d'enseignement 309 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétences de fin de formation

Compétence 4 : Concevoir des projets de soins infirmiers

4.C4.1. Evaluer la situation de santé d'un client, de son entourage ou d'une collectivité

4.C4.2. Cogérer des projets de soin ou programmes d'éducation pour la santé avec un client, son entourage

4.C4.3. Choisir les interventions adaptées à la situation dans les plans de soins de référence et les protocoles

Compétence 6 : Mettre en œuvre le projet de soins

4.C6.1. Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé, d'éducation, de soins d'urgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs

4.C6.2. Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes d'éducation pour la santé

Acquis d'apprentissage de l'UE 309

Dans une situation emblématique en lien avec l'OCI du bloc 3,

- Justifier les liens entre les données médicales et les données du client dans ses différentes dimensions
- Argumenter les problèmes identifiés (hypothèses, diagnostics infirmiers et suspicions de complications médicales)
- Argumenter les propositions d'interventions et de surveillance spécifiques à un moment précis et à la situation du client

Acquis d'apprentissage de l'activité /objectifs

Pour les pathologies chirurgicales et les plans de soins étudiés en lien avec les systèmes urinaire, digestif l'apprenant sera capable :

- d'expliquer la physiopathologie (définition et mécanismes)
- de citer les causes
- d'expliquer les manifestations cliniques
- de justifier les buts et indications des examens

- de citer les résultats normaux
- d'expliquer les principales causes des résultats perturbés
- de décrire les points essentiels du traitement en lien avec la physiopathologie
- de citer, pour les médicaments administrés, les principales indications, les effets thérapeutiques attendus, les principaux effets secondaires à surveiller, les tests de surveillance préconisés

A partir d'une situation clinique concrète relative aux problématiques chirurgicales en lien avec les systèmes urinaire, digestif, l'apprenant sera capable :

- d'élaborer un profil médical qui témoigne des liens entre les données recueillies
- de sélectionner les diagnostics infirmiers et les problèmes traités en collaboration en faisant des liens entre les données issues du bilan d'indépendance et du profil médical.
- de choisir les interventions adaptées à la situation à partir du plan de soin de référence de la pathologie concernée
- de sélectionner dans le plan de soin guide d'un DI les interventions adaptées à la situation.
- de proposer une programmation adaptée
- de choisir une échelle, une grille de résultats
- d'enregistrer les données à l'aide d'un support de communication
- d'identifier les informations à fournir au client sur le processus de sa maladie, la préparation, le déroulement, la surveillance et les complications éventuelles des examens, des interventions, des traitements prescrits et des appareillages.
- de fournir les conseils pour que la personne identifie les mesures de promotion et de protection de la santé (hygiène de vie et alimentation)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Pathologies et soins infirmiers spécifiques en chirurgie spécialisée (2 ECTS) 24h

A. Pathologies chirurgicales spécialisées (16 h)

1. Chirurgie gastrique+ complications
2. Chirurgie de l'obésité+ complications
3. Chirurgie hernie hiatale + complications
4. Résection segmentaire du foie + complications
5. Chirurgie du grêle et du colon, rectum + complications
 - a. Proctologie +complications
6. Chirurgie du rein + complications

La partie médicale est assurée par Dr Dr Da Rocha Velho Oliveira De Sousa.

B. Soins infirmiers spécifiques en chirurgie spécialisée (8 h)

1. Reconnaître les problèmes postopératoires fréquents + actions infirmières
2. dépister les risques encourus par la chirurgie viscérale, gasrique et bariatrique + actions infirmières
3. décrire les soins à domicile prodigués aux personnes ayant subi une chirurgie viscérale

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

PWP disponible sur la plate-forme

Situations problèmes , cas cliniques et approche collaborative entre étudiants

Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilité de l'enseignant

Feed-back durant les séances

Sources et références

cf. ConnectED.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

PWP disponible sur la plate-forme.

Notes de l'étudiant.

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette UE fait l'objet d'une moyenne arithmétique avec seuil à 8/20.

L'évaluation consiste en :

Examen écrit Q2

Examen écrit Q3

Dans le contexte de cette activité d'apprentissage, l'étudiant.e est tenu.e d'atteindre la maîtrise minimale des compétences et acquis (note égale ou supérieur à 10/20) décrits dans la fiche ECTS. La note de l'activité d'apprentissage est attribuée de façon collégiale par les enseignant.e.s responsables des activités d'apprentissage lors des concertations faisant suite à la session d'examens. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

Cette AA est composée de deux parties, la partie "pathologies " et la partie "soins "infirmiers spécifiques et raisonnement clinique" en chirurgie, maladies aiguës.

La moyenne pondérée est réalisée entre ces deux parties selon le nombre d'heures, sauf si :

Exceptions :

1. En cas de note strictement inférieure à 8/20 dans une des parties composant l'AA (pathologie ou soins infirmiers), la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'AA (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres parties composant l'AA).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'AA (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres parties).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil à 8/20 entre les différentes activités d'apprentissage. Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note strictement inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités

d'apprentissage.

Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 3 Bachelier : infirmier responsable de soins généraux" disponible sur ConnectED dans les Valves, dans l'onglet « Examens ».

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Chirurgie gynécologique et soins infirmiers spécifiques et r			
Ancien Code	15_PAIR3B09B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CABI3092		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sandrine MATHOT (mathots@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité apporte aux étudiants les savoirs spécifiques au contexte de la chirurgie gynécologique . L'infirmier(e) assure des interventions autonomes, collabore aux activités médicales en vue de préparer le client à l'intervention chirurgicale, à en assurer la surveillance post opératoire et à préparer et assurer le retour à domicile ou en institution

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité de l'unité d'enseignement 309 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétences de fin de formation

Compétence 4 : Concevoir des projets de soins infirmiers

4.C4.1. Evaluer la situation de santé d'un client, de son entourage ou d'une collectivité

4.C4.2. Cogérer des projets de soin ou programmes d'éducation pour la santé avec un client, son entourage

4.C4.3. Choisir les interventions adaptées à la situation dans les plans de soins de référence et les protocoles

Compétence 6 : Mettre en œuvre le projet de soins

4.C6.1. Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé, d'éducation, de soins d'urgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs

4.C6.2. Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes d'éducation pour la santé

Acquis d'apprentissage de l'UE 309

Dans une situation emblématique en lien avec l'OCI du bloc 3,

- Justifier les liens entre les données médicales et les données du client dans ses différentes dimensions
- Argumenter les problèmes identifiés (hypothèses, diagnostics infirmiers et suspicions de complications médicales)
- Argumenter les propositions d'interventions et de surveillance spécifiques à un moment précis et à la situation du client

Acquis d'apprentissage de l'activité /objectifs

Pour les pathologies de gynécologie et les plans de soins étudiés,

l'apprenant sera capable, dans une situation concrète de :

- Définir les termes spécifiques
- Expliquer la physiopathologie (définition, mécanisme)

- Citer les causes principales des différentes pathologies étudiées
- Expliquer les manifestations cliniques, les modes d'évolution, les complications
- Expliquer les examens diagnostiques en y incluant le but, les modalités, la préparation, la surveillance
- Citer les principales causes des résultats perturbés
- Expliquer les points essentiels des traitements médicaux et / ou chirurgicaux en lien avec la physiopathologie (y compris la pharmaco)
- Expliquer le bilan et les soins pré opératoires spécifiques en chirurgie gynécologique
- Sélectionner les DI et suspicions de complications en faisant des liens entre les données issues de l'évaluation infirmière
- Choisir les interventions adaptées à la situation à partir du plan de soin de référence de la pathologie concernée
- mettre en œuvre le protocole de surveillance
- Sélectionner dans le plan de soins guide d'un DI, les outils d'évaluation, les résultats (NOC) et les interventions adaptées à la situation
- Proposer une programmation des soins adaptée
- Identifier les informations à fournir à la cliente sur le processus de sa maladie, la préparation, le déroulement, la surveillance et les complications éventuelles des examens, des interventions, des traitements prescrits et des appareillages.
- Adapter les conseils pour que la cliente identifie les mesures de promotion et de protection de la santé (hygiène de vie, alimentation)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Chirurgie gynécologique et soins infirmiers spécifiques (2 ECTS) 24h

A. Pathologies gynécologiques (12h)

1. Chirurgie de l'utérus + complications (3h)
2. Chirurgie ovarienne + complications (1h)
3. Chirurgie du sein + complications (4h)
4. Divers (4h)
 - a. Pathologies infectieuses
 - (1) Infections pelvienne, endométrique, pelvienne (infections sexuellement transmissibles - bactéries)
 - b. Infertilité + fécondation in vitro
 - c. Ménopause

B. Soins infirmiers gynécologiques spécifiques et raisonnement clinique (12h)

1. Plan de soins pour une femme avec une chirurgie du sein
 - Le dépistage du cancer du sein et l'auto examen des seins
 - Protocole pré et post op. tumorectomie, mastectomie, quadrantectomie, curage axillaire
 - Appareillages, surveillance et complications spécifiques
 - Identification des suspicions de complications et DI à partir de situations cliniques diversifiées ;
 - Plan de soins de référence
 - Conseils à donner avant le retour à domicile
 - Impact psychique du cancer du sein et approche relationnelle d'une femme opérée suite à ce dernier
 - Association « vivre comme avant »
 - Information sur la « clinique du sein »
 - Chirurgie de reconstruction : différentes méthodes, principe, avantages, complications, surveillance en post opératoire

2. Plan de soins pour une femme qui présente une incontinence urinaire

- Protocole pré et post op
- Surveillance spécifique et identification des complications après une chirurgie TOT-TVT
- Conseils à donner avant le retour à domicile
- Plan de soins de référence

3. Plan de soins à l'opérée d'hystérectomie

- Protocole pré-op et post-op ; appareillages, surveillances et soins spécifiques
- Identification des suspicions de complications et DI à partir de situations cliniques diversifiées ;
- Plan de soins de référence
- Conseils à donner avant le retour à domicile

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Les notions théoriques sont enseignées en classe complète.

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions/réponses en cours.

Sources et références

Gynécologie-obstétrique: soins infirmiers
De Erick Camus, Nazbanou Heim, Israël Nisand
Edition Masson, 2015
Bibliographie intégrée aux power point

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports disponibles sur ConnectED.

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Il s'agit d'un examen écrit au Q2 et un examen écrit au Q3.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil à 8/20 entre les différentes AA. Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note strictement inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités

d'apprentissage composant l'UE).

2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage).

Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 3 Bachelier : infirmier responsable de soins généraux" disponible sur ConnectED dans les Valves, dans l'onglet « Examens ».

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).